

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 12

Artikel: Les manœuvres de la 1re division 7-11 septembre 1930 [suite]
Autor: C.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXV^e Année

N° 12

Décembre 1930

Les manœuvres de la 1^{re} division

7-11 septembre 1930.

Journée du 8 septembre

Le départ de Lausanne, des troupes du parti rouge aux premières heures du matin, et leur encolonnement à la sortie N. E. de la ville se firent avec ordre, silence et sans à-coups ni embouteillages.

A 04.15, le chef d'E. M. de la 1^{re} division, colonel Perrier, assistait au passage du R. I. 3 à la place de l'Ours, et à 04.30, à la Sallaz au passage de la colonne se dirigeant sur Rovéréaz et les Croisettes.

A 04.30, le PC de la div. était transporté à la Sallaz, au moment où le R. I. 1 y arrivait.

Le cdt du parti rouge avait pris, la veille, quelques dispositions préliminaires. Ainsi, l'aviation avait reçu la mission d'explorer dès l'aube dans le secteur Châtel St-Denis-Palézieux-Broye-Vauderens-Vuisternens dev. Romont - Bulle-Semsaes, et d'observer spécialement les routes conduisant aux ponts de la Broye, les régions Châtel-St-Denis et Oron-la-Ville.

En outre, le cdt du gr. av. div. rouge devait reconnaître en direction de Fribourg-Villeneuve-Aigle où des concentrations ennemies étaient signalées.

Le cdt. du gr. drag. 1 avait reçu l'ordre, à 20.30, le 7.9, de franchir les avant-postes dès 04.00, de se porter avec la cp. cycl. 1 dans la région des Cornes de Cerf et d'explorer de

là vers Palézieux-Châtel St-Denis - Oron - St-Martin-Borloz.

Ces dispositions prises, le col.-div. Grosselin avait donné à 20.30 le 7, 9 son ordre de mouvement.

1. *division, rouge.*

Front.

Q. G. 7. 9. 30.

N° 4.

Ordre de mouvement pour le 8.9.

1. et 2. : voir Front N° 3.

3. La div. rouge sera groupée, prête à franchir la ligne d'avp. à 0630 comme suit :

a) *R. I. 3. renf.* sera prêt à traverser le ruisseau, S.E. Montblesson à 0615.

Cdt. R.I. 3.

Trp.: R.I. 3.

1. escouade drag.

Gr. art. camp. 1.

1 sect. sap.

Cp. san. III/1.

Axe de marche : coude route 728 (1 km. S. E. Montblesson)-Tantérénez-chez Vuannaz-les Thioleyres. Limite de gauche : route La Claie aux Moines-Savigny-Cornes de Cerf-Dausaz.

a) Br. I. 1.

1^{er} bond : Tantérénez.

2^e bond : Chez Vuannaz.

3^e bond : Les Thioleyres-Les Carbolles.

Prend liaison avec la br. mont. 3 à la Tour de Gourze puis au Lac de Bret.

Dispose de la route Morges-Lausanne Bel-Air-Grand Pont-Av. Benjamin Constant-Caroline-Béthusy-La Sallaz-Rovéréaz.

Ne passera pas la bifurcation Lausanne-La Sallaz et Lausanne-Chailly, avant 0415.

La sct. sap. s'annoncera au cdt. R. à 0415, à Rovéréaz.

L'escouade de drag. s'annoncera au passage du R. à la Sallaz.

b) *Br. I. 1. renf.* sera prête à traverser la ligne des avp. dans le secteur Montblesson-Chalet à Matthey.

Cdt.: Cdt. Br. I. 1.

Trp.: Br. I. 1.

1 peloton drag.

(1. escouade)

B. art. camp. 1.

(Gr. 1.)

G. ob. camp. 25.

Cp. sap. IV/1.

Cp. san. II/1.

Axe de marche : Chalet à Matthey-Martinet Mollie-Margot-Vuibroye.

Limite de droite : route Claie aux Moines-Savigny-Cornes de Cerf-Dausaz, à br. I. 1.

Limite de gauche : Chalet à Gobet-Mézières. à 2 div.

1^{er} bond : Savigny-Crêt rouge-Moille Margot.

2^e bond : Rochettaz-Les Cullayes.

3^e bond : Dausaz-ESSERTES-SERVION.

La br. I. 1. disposera du feu du R. art. auto 5 en position sur la rive droite de la Paudèze, à l'W. de Montblesson, jusqu'à l'arrivée sur la ligne Rochettaz-Les Cullayes. Pour son groupement, la br. I. 1. dispose de toutes les routes à l'exception de celle réservée au R. I. 3. La route Lausanne-Béthusy-La Sallaz est à disposition du R. I. 3. renf., dès 0415.

La br. I. 1. pourra disposer de la route Rovéréaz-Claie aux Moines, après le passage du R. I. 3.

Le peloton drag. s'annoncera au cdt. br. I. 1. à la station d'Epalinges à l'heure que le cdt. br. communiquera au cdt. gr. drag.

c) *Gr. art. div.*, de la rive droite de la Paudèze. W. de Montblesson, sera prêt au tir le 8.9.0400.
 Cdt.: Cdt. R. art. auto 5.

Trp.: R. art. auto 5. *Missions* : feu à disposition du cdt. avp. appui de la progression de la br. I. 1. éventuellement appui devant R. I. 3. région Tantérénaz.

d) *Réserve div.* dès que les groupements R. I. 3. et br. I. 1. auront traversé la ligne des avp., le R. car. 4. se groupera au coude de la route Rovéréaz-Claie aux Moines 500 m. N. de Sur les Monts.
 Cdt.: Cdt. Br. I. 2.
 Trp. : Br. I. 2 (R.T.3.)
 Cp. san. IV/1.

e) *Bat. sap.* (Cp. IV/1 plus 1. sect.) à disposition cdt. div., avec la réserve, 0730.
 Bat. sap. sera 0400. derrière. Le bat. sap. assure le maintien des ponts, routes : Rovéréaz-728 et Vennes-Montblesson. 728, dès 0400.
 la ligne d'avp. 0415 La Rosiaz.

4. *Exploration* :
 Cdt.Cdt.Gr.drag.1. *Le br. drag. 1.* passe avec 1 esc. la ligne des avp. à 0400, avec le reste de son détachement à 0630. (Ordre d'exploration donné plus haut).
 Trp. Gr. drag. 1.
 Cp. cyc. 1.

5. *Axe de transmission* 1. div. : Lausanne (casernes)- La Sallaz-Savigny-Oron. *Axe de transmission des groupements* : Axe de marche.
 P. Co. rap. div. : La Sallaz dès 0430. Claie aux Moines dès 0730.

6. Trains de mun. et de cuisine : aux troupes arrières : ordre spécial.

7. P. C. div. : La Sallaz. P. C. R. I. 3. 542 000 /153 900, puis Tantérénaz-Maillardoulaz.

P. C. br. I. 1. : Station d'Epalinges, puis Vers chez les Blanc-La Crogne.

P. C. réserve div. : 542 000 /153 900. Le cdt. 1^{re} division.

Du côté bleu, les ordres pour le 8. 9. avaient été remis aux cdts. directement subordonnés, la veille, entre 1800 et 2200, à Châtel St-Denis.

Un escadron d'exploration, détaché par la br. cav. 1, avait franchi la ligne des avant-postes à 0400 direction Essertes-Chalet à Gobet-la Sallaz-Chailly.

Le 8.9 à 0600, le cdt. de la div. légère, colonel Sunier, et son chef d'E. M., lt.-col. Du Pasquier se rendaient à Oron la Ville, P. C. prévu par l'ordre d'opérations pour le lundi ; l'E. M. tactique (Service de renseignements et transmissions) s'installait à 0800 à Oron. Le Q. G. (arrière) restait à Châtel St-Denis. Une cp. d'infanterie de la br. mont. 3 couvrait le P. C. de div., face au N. et à l'O.

L'aviation observait spécialement les routes Lausanne-Montpreveyres et Morges-Lausanne-Savigny.

Les mesures prises par le cdt. de la div. légère sont exposées dans l'ordre suivant :

Div. légère.

Châtel St-Denis, 6 8.9.0100.

Ordre d'opérations pour le 8. 9.

1. Rouge a continué tout le jour son offensive et a atteint, à la tombée de la nuit, Montpreveyres et la rive gauche du Coruz et de la Mentue, de Poliez Pittet au lac de Neuchâtel.

Nos troupes de couverture tiennent encore la rive droite de la Mentue, puis le front Villars Tiercelin, Corcelles le Jorat, Mézières, Rue. Notre détachement du Mont Pèlerin s'est organisé solidement pour la défense et n'a pas été attaqué. Par contre, d'importants mouvements de troupes ont été constatés aujourd'hui dans la région de Morges, Renens et Lausanne.

2. Pour être en mesure d'accomplir ma mission offensive contre l'aile ennemie dans la région de Montpreveyres, je veux avec la br. cav. 1. m'opposer au débouché des troupes rouges signalées à Lausanne, et grouper la br. I. mont. 3 renf. dans le bois des Tavernes et des Thioleyres pour pouvoir agir avec tous mes moyens.
- 3 a) *Exploration.* L'aviation observera en permanence, dès l'aube, le secteur Montpreveyres-Cheseaux-Morges-Lausanne, spécialement les routes Lausanne-Montpreveyres et Morges-

Lausanne-Savigny. Lancement des messages lestés : initialement P. C. div. : Châtel St-Denis ; ensuite : sur ordre ultérieur : Oron-la-Ville. *La br. cav. 1* détache un *escadron d'exploration* (bien pourvu des moyens de transmission) qui franchira à 0400 la ligne des avant-postes à *Le Crêt*, et gagnera la région d'Essertes, d'où il enverra des patrouilles en direction de Montpreveyres, Chalet à Gobet, La Sallaz-Chailly.

Mission : Me renseigner 1. sur la situation de l'aile S. de Rouge dans la région de Montpreveyres (supp.) ;

2. sur l'attitude des trp. qui, de Lausanne, se dirigeraient vers le N. E. et l'E.

Les rapports me seront envoyés directement, et en copie au cdt. br. cav. 1.

Br. Cav. 1.
1 bttr. R. art. 2.

b) *La br. cav. 1 plus une bttr. art. camp.* (qui lui sera fournie suivant entente directe avec le cdt. R. art. camp. 2) franchira, à 0600, la ligne des avp. et marchera par Essertes sur Lausanne avec *mission* :

1. d'empêcher les trp. débarquées dans la région de Lausanne de déboucher sur le plateau à l'E. de La Sallaz-Chailly ;

2. en cas de rencontre avec des forces supérieures, d'obliger l'ennemi au déploiement et de le retarder en se repliant sur l'axe Savigny-N. du Lac de Bret-Les Thioleyres, à l'aile gauche de la br. I. mont. 3. Elle libère de sa mission l'esc. d'exploration qui ne laisse que son P. Co. rapp. et rentre à disposition de la br. cav.

Elle détache une cp. cyc. (pourvue de P.V.) avec une cp. att. mitr. avec mission de tenir les hauteurs des Cullayes pour couvrir le rassemblement de la br. I. mont. 3. Subordination directe de ce détachement à la div. lég.

Axe de transmission de la br. cav. Oron la Ville-Essertes-Savigny.

Br. mont. 3.
Gr. art. mont. 1.
Gr. san. mont. 11.

c) *La br. I. mont. 3.* renf. franchit à 0630 la ligne de ses avp. et marche sur le secteur Châtillens-ruisseau à l'E d'Essertes-Les Thioleyres-Les Tavernes où elle se groupe dans les

bois en position d'attente, prête à agir offensivement en direction, soit de Montpreveyres, soit de Chalet à Gobet.

Elle détache, dès son arrivée dans le secteur un bat. (aux ordres directs de la div.) sur les Cullayes, afin de s'y installer et de servir de point d'appui à la manœuvre ultérieure. La cp. cyc. et la cp. mitr. att. qui auront précédé ce bat. passeront alors sous les ordres de ce bat.

Gr. att. mitr. 1. d) *Le gr. att. mitr. 1* fournit une cp. en renforcement de la cp. cyc. détachée aux Cullayes. Son gros marche derrière la br. cav. 1 et se rend à ma disposition, dans la partie N. de Chesalles.

R. art. 2. e) *Le R. art. 2* mettra un gr. (1 btrr. détachée à la br. cav.) à la disposition de la br. I. m. 3 à Palézieux-Gare.

Itinéraire de ce gr. : Semsales-Maracon.

L'autre gr. marche par le Crêt et se place à couvert dans la forêt aux abords de la cote 796 (1 km. Est. Oron la Ville) Le cdt. R. art. 2 rejoint mon P. C.

4. *Liaisons et transmissions* : Le cdt. cp. tg. 11 établit la liaison par signaux entre Les Cullayes et Oron le Châtel, ainsi qu'entre la br. I. mont. 3 et la br. cav. 1 dans la région de Savigny. Le dét. P.V. fournira à la br. I. mont. 3 pour le 8 à 0400 un groupe mobile d'une trentaine de pigeons.

Transmissions par fil et radio : selon ordres particuliers.

Trains 5 a) *Munitions, cuisine, couvertures aux trp.*
Les trains de cuisines et couvertures de la br. cav. 1 ne dépasseront pas Fiaugères (3.5 km. N.H. Semsales).

b) Trains de ravitaillement vides se rassembleront après départ des trp. dès 0730.

R. I. mont. 5 à Bossonens.

R. I. mont. 6 et gr. art. mont. 1 à Maracon.

Gr. att. mitr. 1 et R. art. camp. 2 Le Crêt.

Les chefs de ces dét. se relieront par fil à l'of. Tr. div. lég. à Châtel St-Denis, Tf. N° 75.

c) Trains bagages se rassembleront après le départ des trp. 0800

- | | | |
|--|------------------|---|
| | Br. I. mont. 3 | à Semsales sous les ordres d'un of. conv. de R. |
| | Gr. att. mitr. 1 | à Vaulruz sous les ordres de l'of. adjoint à |
| | Br. cav. 1. | l'of. tr. div. lég. |
| | R. art. camp. 2 | |
6. *Mon P. C.* sera transporté à Oron la Ville dès que la br. I. mont. 3 aura atteint la ligne Châtillens-Les Thioleyres avec ses têtes de colonnes. Observation au Château d'Oron le Châtel.

Pour exécution :

	Br. I. mont. 3.
	Br. cav. 1.
	Gr. att. mitr. 1.
	R. art. camp. 2.
	Gr. art. mont. 1.

Le cdt. div. légère :
(signé) Colonel Sunier.
 p. p. 1. C. A.

* * *

La mission de la 1^{re} division était nettement offensive. Cependant, son commandant pouvait s'attendre à rencontrer un ennemi entreprenant à la sortie de la ligne des avant-postes, au débouché de Lausanne. Il décida, donc, de fractionner ses troupes en arrière de cette ligne, déjà, de façon à pouvoir, éventuellement, combattre sur la coupure de la Paudèze.

Pour marcher sur les Thioleyres-Servion, il disposait de trois routes :

A droite : Chailly-Belmont-Le Tronchet ;

Au centre : La Sallaz-Savigny ;

A gauche : Les Croisettes-Montblesson-Chalet à Matthey-Moille Margot.

Au sortir du défilé de la Paudèze, la route de droite et celle du centre sont dominées, sur tout le parcours, par des hauteurs boisées, et traversées par des ravins profonds qui rendent le déploiement difficile.

La route de gauche, par contre, qui suit les lisières du Jorat, domine toute la région vers le Sud, commande la route de Savigny, et permet d'avancer à couvert. C'est pour ces raisons que le cdt. de la 1^{re} division rouge décida de faire passer sa colonne principale par le Jorat.

* * *

LE COMBAT DES CORNES DE CERF ET LA RETRAITE DE LA
DIVISION LÉGÈRE SUR LA BROYE.

Au moment où, vers 7 heures, les têtes de colonnes de la 1^{re} division venaient de franchir la ligne des avant-postes, un premier renseignement sur l'ennemi parvenait au commandant de division, à la Sallaz : une patrouille de dragons avait constaté que Chez Vuannaz était occupé.

A la même heure, les premiers coups de feu s'entendaient du côté de Savigny. La cp. cyc. 1 se heurtait à la cp. d'avant-garde du gr. cyc. bleu, entre Forel et les Cornes de Cerf.

La 1^{re} division marchait conformément à l'ordre de mouvement pour le 8, 9, sur un front de 7 à 8 km., en direction générale d'Oron, en deux groupements séparés par la route la Sallaz-Savigny. Au sud de cette route, le R. I. 3 renforcé (voir ordre de mouvement), par Tantérénaz sur Chez Vuannaz-les Thioleyres. Au nord de cette route, la br. I 1 renforcée cherchait à atteindre la ligne Savigny-Crêt rouge-Moille Margot.

A l'aile droite de la br. I 1, le bataillon fus. 4, ayant, par erreur, laissé passer devant lui le R. I. 3 sur la route de Savigny, ne put franchir les avant-postes qu'à 0735, avec 1 h. 35 de retard. Il en résulta un trou dans le dispositif de rouge, pendant une heure ou deux.

La réserve de division (R. car. 4 aux avant-postes jusqu'à 0645), se rassembla au coude de la route Rovéréaz-Claie aux Moines, 500 m. N. de Sur-les-Monts.

A 0730, le groupe de dragons 1 recevait l'ordre de poursuivre son exploration en direction de Châtel St-Denis-St-Martin, en se portant sur la rive droite de la Broye, vers Oron le Châtel, et en cherchant à établir le contact avec bleu devant son front.

La protection des colonnes contre une attaque aérienne était assurée par le gr. av. rouge.

Le commandant de la 1^{re} division, connaissant l'ordre de bataille de son adversaire, pouvait s'attendre à rencontrer les éléments mobiles de la division légère (br. cav. 1 et gr. cyc. 1) à l'ouest de Savigny. Cependant, malgré les difficultés relatives

de la marche de rouge, rendue plus lente par les chemins de traverse que suivaient les colonnes, la rencontre se produisit beaucoup plus à l'Est, dans la région des Cornes de Cerf. Que s'était-il passé du côté bleu ?

Le commandant de la division légère n'avait rien ordonné au delà de la première phase des opérations, estimant qu'il était préférable de mieux connaître les intentions de son adversaire, avant de prendre de nouvelles décisions. Il avait examiné les éventualités suivantes :

1. La br. cav. renforcée parvient jusqu'aux portes de Lausanne et réussit à empêcher rouge d'en déboucher. Le gros de la division légère attaquera en direction du Chalet à Gobet-Epalinges. La cavalerie couvrira alors le flanc gauche de cette attaque.

2. La brigade de cavalerie renforcée ne dépassera pas, Savigny ; elle y tiendra pour contenir l'ennemi en couvrant le flanc gauche de la brigade de montagne 3. Celle-ci cherchera par une vigoureuse et rapide offensive, partant du Grand-Jorat, à envelopper l'aile gauche ennemie et à rejeter rouge en direction de Lausanne.

3. La brigade cav. 1 renforcée n'atteindra pas Savigny, elle sera arrêtée plus à l'Est. Dans ce cas, on pourra encore tenter la manœuvre avec la brigade de montagne 3.

4. Enfin, si les trois premières hypothèses ne se réalisaient pas, la div. légère n'aurait plus qu'à exécuter la seconde partie de sa mission : « interdire à l'ennemi toute progression à l'est de la Broye et au sud de Rue ».

Pour assurer son flanc droit, couvrir le rassemblement de la brigade de montagne 3 et servir de pivot à sa manœuvre, le colonel Sunier fit occuper les Cullayes, dès 0550, par un détachement composé d'une cp. cyc. et d'une cp. att. mitr. Le bat. car. mont. 1 détaché à son tour aux Cullayes, fut arrêté à 0940, à 1 ½ km. Sud-Ouest de Servion, par décision d'arbitres, et dirigé sur les hauteurs Ouest de Servion, où il s'organisa solidement. Vers 1100, il recueillit, la cp. cyc. 8 et la cp. att. mitr. 3 chassées des Cullayes par le bat. fus. 3 et par le feu de trois batteries.

Retournons, maintenant, au gr. cyc. 1 (diminué de la cp. cyc. 8), avant-garde de la br. cav. 1 renf. A 0550, rassemblé au Crêt, sur la route Vaulruz-St-Martin, il recevait l'ordre de gagner d'un bond les Cornes de Cerf pour permettre à la cavalerie de traverser la Broye. Précédé d'une pointe et d'une cp. d'avant-garde, le gr. cyc. s'avance à vive allure par Châtillens-Essertes-le Casard, vers Savigny. A la bifurcation N des Cornes de Cerf, la pointe reçoit du feu de la cp. cyc. 1 rouge, déployée à cheval sur la route Savigny-Forel. Il est exactement 7 heures.

Les cp. cyc. 7 et 9 se déploient et s'organisent défensivement sur la lisière W des Cornes de Cérf; la cp. cyc. 10 en réserve. Les rapports de patrouilles annoncent que Bourges-Pillettes et les bois à 1 km. N des Cornes de Cerf sont « fortement » occupés par l'ennemi.

La br. cav. 1 renf. suit le gr. cyc. à une distance de 6 à 8 km. Elle a franchi la ligne des avant-postes au Crêt, à 0600. L'escadron d'exploration avait passé à 0400. au même endroit. (Voir ordre d'opérations pour le 8, 9, mission de la br. cav. 1 renf. chiffre 3.)

En une seule colonne, suivie d'une batterie d'artillerie de campagne et de deux compagnies attelées de mitrailleurs, cette cavalerie s'avance par Oron la Ville, Châtillens, Essertes sur Savigny. Elle n'atteint Essertes que vers 0800, alors que les cyclistes sont aux prises avec l'ennemi depuis une heure déjà, aux Cornes-de-Cerf.

Entre Essertes et le Casard, le 2^e dragons se dirige vers les bois de la Rochettaz, le 1^{er} passe à l'Est de la route Essertes-Cornes de Cerf. On voit les escadrons disparaître dans les boqueteaux et longer au galop les lisières, tandis que des avions toujours plus nombreux évoluent dans un ciel débarrassé de nuages.

Entre 0800 et 0830, la brigade de cavalerie prend contact avec l'ennemi dans la région de la Rochettaz-Forel-Cornes de Cerf-la Vuannaz. Sa tâche est nettement offensive. De toutes façons, Savigny doit être atteint d'un premier bond. Il est, peut-être, encore temps de pousser vigoureusement en avant et de s'emparer des hauteurs du Crêt rouge et de Tantérénaz,

où les premiers éléments du R. I. 3 et du bat. fus. 4 arrivent à peine.

Pendant près d'une heure, le groupe de cyclistes, n'a eu devant lui que les deux escadrons du groupe de drag. 1 et une compagnie de cyclistes rouge. La brigade de cavalerie renforcée disposait d'une batterie qui, dès 7 heures, pouvait rendre Savigny intenable ; deux compagnies attelées de mitrailleuses et deux escadrons de mitrailleurs à cheval constituaient, en outre, un puissant moyen d'action. Le commandant de la brigade de cavalerie renforcée estime qu'il n'est pas suffisamment renseigné sur l'ennemi et la matinée s'écoule en efforts successifs et sans résultats.

A 0810, le groupe de cyclistes 1 attaque Savigny, à cheval sur la route Cornes de Cerf-Savigny. Les cyclistes rouges, refoulés d'abord jusqu'au village, sont dégagés par le bataillon de fusiliers 4 et par une compagnie du bataillon de fusiliers 10, qui, à leur tour, passent à l'offensive et ramènent les cyclistes bleus à leur point de départ, aux Cornes de Cerf, où par ordre de la brigade, ils doivent s'accrocher et tenir.

Il est 0935 ; tout le secteur Rochettaz-le Casard-Cornes de Cerf est maintenant sous le feu de l'artillerie rouge. De minute en minute, rouge est renforcé par de nouvelles troupes. Les chances de bleu diminuent.

A l'aile droite de bleu pourtant, la R. de dragons 2 a progressé vers la Rochettaz. Un peu après 10 heures, le groupe de cyclistes 1 reçoit l'ordre d'exploiter ce succès tardif. Cette seconde offensive des cyclistes bleus échoue comme la première. Le combat se stabilise sur la ligne la Rochettaz-Cornes de Cerf-la Vuannaz ; la brigade de cavalerie 1 renforcée n'avancera plus. L'heure de l'offensive hardie est passée. Il faut songer maintenant à la défensive.

L'échec de sa cavalerie ne décourage pas le commandant de la division légère. Il ne renonce pas à l'offensive ; sa brigade de montagne est intacte derrière la cavalerie, à la Dausaz-les Tavernes, puis, dès 1000, immédiatement à l'est de la route Essertes-Cornes de Cerf. Les patrouilles d'infanterie sont à l'ennemi depuis le début de la matinée, en avant et sur le flanc gauche de la cavalerie. A Servion, à l'extrême droite, le

détachement Bridel tient toujours. Sa position est très forte. Il dispose de 18 mitrailleuses lourdes.

Le colonel Sunier ordonne donc à la brigade I mont. 3 renforcée d'attaquer en direction NW, pour rejeter dans le Grand-Jorat et le ravin de Montpreveyres les troupes en marche au sud de cette région. La mission de la brigade cavalerie 1 devient défensive ; elle couvrira le flanc gauche de cette attaque en tenant sur son front actuel.

Le R. art. camp. 2 (— gr. 4) à Essertes-Châtillens, appuiera par son feu, soit l'attaque de la brigade de montagne 3, soit la résistance de la brigade de cavalerie 1.

Cet ordre est donné verbalement vers 1030, par le chef d'E. M. de la division légère au commandant de la brigade de montagne 3, à la Dausaz. Mais le colonel Combe ne se croit pas en mesure de l'exécuter, vu la forte pression que l'ennemi exerce sur son aile gauche. L'exécution de l'attaque est alors différée jusque vers midi. Mais, à ce moment, le commandant de la division légère, se rendant compte que la situation s'est modifiée à son désavantage, renonce à réaliser sa première idée (rejeter l'ennemi dans le ravin de Montpreveyres), et fixe à la brigade de montagne 3 un objectif plus limité.

En effet, des forces rouges importantes sont signalées en marche vers l'Est près de Moille Margot. D'autres débouchent continuellement de Savigny, en face de la brigade de cavalerie 1.

Le colonel Sunier veut bousculer l'ennemi entre Essertes et le Grenet, pour le rejeter dans le Grand-Jorat. La brigade de cavalerie regroupée couvrira l'attaque à gauche entre les Cornes de Cerf et le lac de Bret (ordre donné à 1215).

Mais le colonel Combe objecte, de nouveau, la pression de plus en plus forte du R. I. 3 sur son aile gauche, au sud de Chez Vuannaz. L'artillerie de montagne tire sur Forel, de la région de l'Hermitte (600 m. S. E. Cornes de Cerf). Le colonel Sunier se rend au P. C. de la brigade de montagne 3 à la Dausaz. Les arguments du colonel Combe l'emportent et le commandant de la division légère se décide à regrouper ses forces, pour tenir jusqu'à la nuit, et couvrir les ponts de la Broye.

Vers 1400, il donne verbalement l'ordre suivant aux com-

mandants de la brigade de montagne 3 et de la brigade de cavalerie 1.

« L'aile gauche de la brigade de montagne 3 s'étant fortement engagée, par suite d'une poussée ennemie, je diffère l'exécution de l'ordre d'attaque donné à 1215.

» La brigade de montagne 3 tient le front Essertes (excl.)-Chez Vuannaz et se prépare, pour le cas d'une attaque partant du Grand-Jorat en direction d'Oron, à profiter de sa position de flanc pour une contre-attaque dirigée vers le nord.

» La brigade de cavalerie 1 prend sous son commandement le détachement Bridel et assure la défense de la ligne Ferlens-Essertes (incl.).

» Le groupe art. 3 se tient prêt à barrer, soit le front de la brigade de cavalerie 1 devant Servion et Essertes, soit le front W de la brigade de montagne 3 ».

La brigade de cavalerie va donc dégager le front de la brigade de montagne 3 pour s'installer dans son nouveau secteur. Elle reçoit à 1450 l'ordre verbal suivant :

1. La brigade de montagne 3 dans son secteur actuel Essertes-Chez Vuannaz, s'oppose à une marche de l'ennemi contre Palézieux.

2. La brigade de cavalerie 1 se replie en combattant en direction d'Essertes, de façon à couvrir les voies d'approche contre Oron. Devant des forces supérieures, elle manœuvre de telle sorte qu'elle tienne les débouchés d'Oron et de Châtillens.

Ce regroupement put s'effectuer sans être inquiété par l'ennemi, entre 1500 et 1600.

* * *

Du côté rouge, on s'était avancé sans rencontrer de résistance sérieuse jusqu'à Tantérénaz-Savigny-Moille Margot. Le trou qui s'était creusé entre le R. I. 3 et la brigade I. 1 au centre de la division s'était refermé, sans avoir été ni découvert, ni utilisé par la cavalerie bleue. Le retard du bat. fus. 4 n'avait donc pas eu de suites fâcheuses. Ce bataillon avait promptement regagné la distance, puisque, entre 0815 et 0900, il prenait part au combat des Cornes de Cerf. Néanmoins, les objectifs

assignés aux deux colonnes devaient les amener à prendre des directions divergentes. La réserve de division se trouva tout naturellement appelée à renforcer le centre trop faible du dispositif.

A 0910, le commandant de la brigade d'art. 1 ordonnait au commandant du R. art. auto 5 de déplacer le groupe art. auto 1 dans la région la Claie aux Moines-Martinet. La réserve de division et le bataillon de sapeurs 1 se portaient à 1000 au même endroit.

Vers midi, la 1^{re} division avait progressé sur tout le front et atteignait la ligne Maillardoulaz-Forel-Rochettaz-les Culayes. A 1230, le commandant de division transportait son P. C. à la Claie aux Moines.

A 1500, il recevait l'ordre n° 2, du 1^{er} C. A. A ce moment, le R. 23 s'était emparé de Chez Vuannaz, le gr. drag. 1 était aux Cornes de Cerf.

1^{er} C. A.

La Sallaz, 8-9. 1500.

ORDRE N° 2 A LA 1^{re} DIVISION.

(1 : 100000)

1. L'aile droite du gros du C. A. (2^e div.) a pu, refoulant devant elle les troupes bleues, avancer jusqu'à la ligne hauteur W. d'Eschiens-Vulliens-Sépey-Rossenges. Devant ce front, Rue paraît être fortement occupé, ainsi que les hauteurs de Bionnens.-Esmonts-Chavannes près Moudon. A votre droite, le br. I mont. 3 (supp.) n'a pu encore s'emparer du Mont Pélerin : elle a atteint la ligne Lignièrès (E. Chexbres)-Botonnet-Drugex-la-Combe.
2. Notre C. A. reprendra demain matin son offensive, en portant son effort principal sur la droite. A votre gauche, la 2^e div. s'emparera d'abord de Rue, puis des hauteurs pt. 871 (N.E. Vauderens)-Bionnens-Morlens, son aile droite passant par Promasens (incl.), gare de Vauderens (incl.) puis le long de la voie ferrée Lausanne-Fribourg. Son attaque commencera à 0600.
A votre droite, la br. de mont. 3 (supp.) devra s'emparer du Mont Pélerin où elle s'arrêtera.
3. Vous arrêterez aujourd'hui votre offensive sur la ligne Corbéron (riv.)-Biordaz (riv.)-la Broye, entre les Thioleyres compris et Eschiens non compris. Vous la reprendrez demain matin dès 0630, en conservant votre mission de couverture du flanc droit du C. A. Pour cela, vous chercherez à mettre

hors de cause les troupes qui sont devant vous, et à les rejeter sur Châtel St-Denis et la basse Veveyse.

Si cette opération réussit, vous opérerez un groupement vous permettant d'agir sur mon ordre en direction générale de Romont-Siviriez.

4. Tête d'étapes : Genève. Place d'échanges : Lausanne. Vous disposerez des routes Lausanne-Oron et Lutry-Oron.

5. P. C. du C. A. dès maintenant à La Sallaz (N. E. Lausanne) (supp.).

P. co. rapp. du C. A. aux Cornes de Cerf (supp.).

Le cdt. 1^{er} C. A.

Après avoir étudié la nouvelle situation, le commandant de division se rendit à la brigade I. 1 renforcée pour lui communiquer sa décision et lui donner son rayon de stationnement, à 1630. L'ordre de division est expédié à 1835.

1^{re} division rouge.

Le Commandant.

Front n° 7.

P. C. 8. 9. 1700.

La division continue son offensive et doit atteindre encore aujourd'hui son objectif les Thioleyres-Ferlens.

Cet objectif atteint, elle se couvrira par des avp. sur la ligne Corbéron (riv.)-Biordaz (riv.)-La Broye.

Limite de secteurs d'avp. : Palézieux village-route les Tavernes-Cornes de Cerf.

Elle stationne le 8-9. comme suit :

a) R. I. 3 renf. secteur la Combe-Chez Vuannaz (compris) ruisseau 1 km. E. de Cornes de Cerf-route Cornes de Cerf-les Tavernes (compris).

b) Groupement br. I. 1 renf. secteur route Palézieux-Les Tavernes-cote 746-N. Cornes de Cerf (exclus)-Bourg des Pilettes-Moille Margot-les Cullayes-Ferlens-Auboranges.

c) Br. I. 2 (—R. I. 3) + R. art. auto 5, secteur Maillardoulaz-Savigny-Tuilière-la Méguettaz.

d) Groupement drag. 1. Cornes de Cerf-Forel.

e) Bat. sap. 1 (—cp. IV (1+1 sect.) Claie aux Moines.

f) Cp. tg. 1 dans les secteurs dans lesquels elle travaille.

g) Sect. radio 1 Claie aux Moines.

h) Gr. san. 1 (—cp. II et II 1) Claie aux Moines.

Exploration. R. I. 3. explorera devant le secteur en direction Bossonens-Écoteaux. Br. I. 1 : hauteurs E. de la Broye, devant son secteur.

Trains (—tr. bag. et tr. auto) aux troupes.

Ravitaillement. Ordre spécial.

P. C. div. : Claie aux Moines.	P. C. R. art. auto 5, Savigny	
P. C. R. I. 3 : Les Moilles.	P. C. bat. sap.1	} Claie aux Moines.
P. C. br. I. 1 : Essertes.	Cp. tg. 1	
P. C. br. I. 2 : Savigny.	Dét. radio 1	
P. C. gr. drag. 1 : Cornes de Cerf.	Gr. san. 1	
	Le cdt. 1 ^{re} div. rouge.	

L'arrivée de la réserve de division à Savigny-Forel à 1645, avait complètement rétabli la liaison entre le R. I. 3 et la br. I 1 renforcée.

Entre 1830 et 1900, le commandant de division va orienter personnellement tous ses commandants directement subordonnés. La compagnie cycliste maintient le contact avec les troupes bleues en retraite.

A 2000, les troupes reçoivent l'ordre d'arrêter leur offensive à 2200, même si elles n'ont pas atteint les objectifs fixés, et de s'installer en avant-postes de combat sur la ligne occupée. Le gros des troupes cantonne dans les limites du rayon de stationnement de l'ordre du 8, 9, à 1700. A l'aile droite, le commandant de la br. I. 2, reprend le commandement de ses deux régiments. A 2045, après un violent combat, rouge s'empare d'Essertes.

D'après le *Bulletin de renseignements* annexé à l'ordre d'opérations n° 8, pour le 9. 9., la situation de rouge était la suivante, à 2000.

« Malgré ses réactions, l'ennemi, sous notre pression, a dû se retirer et, à 2000, le gros de nos troupes occupait les positions suivantes :

Secteur R. I. 3 : bat. 7, hauteurs N. E. lac de Bret.
bat. 10, à l'E. de Chez Vuannaz.
bat. 13, au S. de Forel.

« Devant ce R. les bat. ennemis infanterie 8 et 9 mont. tenaient encore les Thioleyres.

» Plus au N. le bat. car. 2 établissait à l'E. de Forel la soudure avec le bat. fus. 4 aux lisières des Cornes de Cerf ; devant le bat. I. mont. 11, les cp. cyc. 7 et 8, ainsi que le R. cav. 2.

» Plus au N. le bat. 5 a dépassé le Casard, et le 6 a atteint Essertes, ayant devant lui le bat. car. mont. 1.

» A l'aile gauche de la 1^{re} div. le R. I. 1 s'est emparé de Servion et a attaqué Ferlens par les bat. fus. 1 et 3, le 2 étant en réserve (1 km. N. Moille Margot). »

L'ordre d'opération pour le 9. 9. est expédié à 2200.

1^{re} division rouge.

Front n° 8.

P. C. 9-9. 30. 21 h. 15.

Ordre d'opérations pour le 9-9. 30.

1. Voir bulletin de renseignements.
2. Notre division reprendra demain matin son offensive en conservant sa mission de couverture du flanc droit du C. A.
A droite la br. mont. 3 (supp.) s'emparera du Mont Pélerin, où elle s'arrêtera.
A gauche la 2^e div. (supp.) s'emparera de Rue et des hauteurs de Vauderens.
Je veux d'abord porter l'effort principal à droite, en direction d'Ecoteaux, plateau de Maraçon, puis je porterai l'effort principal à gauche en direction du plateau de St-Martin-Fiaugières.

3. L'offensive se fera en deux groupements et franchira la ligne des avant-postes à 0630.

Cdt. : Br. I. 2.

Troupes : Br. I. 2.

1 escouade drag.

Gr. art. camp. 1

R. art. auto 5.

R. art. auto 5 (—gr.
can. ed. auto 9) dès
2400.

Cp. sap. III 1.

Cp. san. III 1.

a) *Groupe ment de droite* : S'emparera d'abord de Palézieux-gare-Les Biolets, puis des hauteurs Ecoteaux-Maraçon, en maintenant la liaison à droite avec br. I. mont. 3 (supp.). Elle disposera pour cette action du feu du gr. can. ld. auto 9.

b) *Groupe ment de gauche* : Br. I. 1 renf. (—1 bat.) s'emparera du Plateau St-Martin-Fiaugières. Il disposera du feu du gr. can. ld. auto 9, quand le groupement de droite aura atteint son objectif.

c) *Réserve de div.* : Un bat. br. I. 1 + gr. san. 1 (—cp. II et III), se trouvera à 0630 à couvert à Cornes de Cerf.

d) *Groupe ment drag. 1* : A 6 h. 30, à couvert à Forel.

Gr. can. ld. auto 9

e) *Groupe ment art. div.* : Exposition 0630. *Mission* : appui de l'attaque de la br. I. 2.

Appui de l'attaque de la br. I. 1.

f) *Bat. sap. 1* (cp. III et IV). Savigny 0700, met le reste de la cp. III à disposition de la br. I. 2, à l'heure et à l'endroit que la br. I. 2 fixera au cdt. cp. sap.

- 4) *Axe de transmission* :
 Br. I. 2 : Savigny-Chez Vuannaz-
 Les Thioleyres — Palézieux gare -
 Maracon.
 Br. I. 1 : Essertes-Oron-Saint Martin.
P. Co. rap. div. Cornes de Cerf (746),
 dès 0600, puis 552100-156000.
 Entrée W. Palézieux-Village.
- 5) *Trains* : inchangés.
- 6) *P. C. div.* : Savigny dès 0600.
P. C. Br. I. 2 : .. 547600-153800 dès
 0600, puis les Thioleyres-Palézieux
 gare.
P. C. br. I. 1 : Essertes-Oron la Ville-
 Chesalles.

Le cdt 1re division.

* * *

A l'heure où le commandant de la division légère, sous la pression toujours plus forte de son adversaire, renonçait à sa contre-offensive et se décidait à défendre les passages de la Broye, il recevait, à 1600, l'ordre n° 2 du commandant du 1^{er} C. A. Cet ordre daté de Payerne 8. 9. 1600, donnait à la div. légère la mission de couvrir la trouée de Vaulruz et d'interdire toute progression ennemie vers les hauteurs des Ecasseys et de la Joux. La div. légère devait replier, dans la nuit du 8-9, le gros de ses forces dans le secteur Mossel-Porsel-Haut de Fiaugières-la Verrerie-le Crêt-Bouloz, à tenir jusqu'à nouvel ordre.

Une accalmie se produisit entre 1600 et 1800, pendant que la division rouge, entièrement déployée, prenait possession du plateau de Savigny que personne ne lui avait disputé.

Le commandant de la division légère lança son ordre de repli à 1845 :

Div. légère.

Le cdt.

Ordre de repli et d'organisation défensive pour la nuit du 8-9. 9.

1. Nos troupes de couverture, fortement attaquées sur tout le front, se sont repliées dans notre zone principale de résistance. Devant celle-ci, à Rue et dans la région de Vauderens, nos troupes se maintiendront cependant encore demain dans une position avancée, fortement organisée.

A notre gauche, le détachement poussé sur le Mont Pélerin a maintenu ses positions : mais, fortement attaqué, il sera retiré dans la nuit du 8 au 9. 9 à l'E. de la Basse Veveyse, dans une position préparée s'étendant de l'éperon septentrional des Pléiades au Léman.

Notre C. A. repoussera de ses positions actuelles toutes les attaques ennemies et se prépare à reprendre l'offensive à la première occasion favorable.

2. Notre div. se retirera cette nuit sur une position défensive pour couvrir la trouée de Vaulruz et interdire toute progression ennemie vers les hauteurs de les Ecasseys et de La Joux.
3. a) Dès la tombée de la nuit, la br. cav. 1 relève le gr. cyc. sur son front actuel et le dirige sur la Broye ou, renforcé d'éléments de cav., ce gr. établit un rideau d'avp. entre Eschiens (excl.) et Tatroz, tenant les fonds et patrouillant le long des rives.

Mission : Couvrir le repli des br., rester en place jusqu'à nouvel ordre. A disposition du gr. cyc. dès 2000 à Oron la Ville, la cp. att. mitr. III 1 qui sera renvoyée pour l'aube à Vaulruz aux ordres de la br. cav. 1.

b) Dès 2130, les br. commencent leur repli sous la protection d'arg. qui se décrocheront dès que le gros aura passé la Broye.

La br. mont. 3 se dirige sur le secteur Mossel, Porsel-Haut de Fiaugères-La Verrerie-Le Crêt-Bouloz où elle installe une position défensive appuyée à droite à la deuxième div. au point 861 N. de Mossel, à gauche au pied du Niremout à l'est de La Verrerie.

Front d'arrêt jalonné par les points d'appui Mossel, Porsel, Haut Fiaugères, Progens.

Eléments de surveillance sur la ligne Promasens, Chapelle, Oron le Châtel, Chesalles, Bussigny, La Rogivue, Semsales.

Zone de stationnement en arrière jusqu'à Lieffrens (La Joux et Vaulruz sont réservés à la br. cav. 1).

La br. mont. 3 dispose des routes au sud de la route Essertes-Oron-Bouloz exclus; dès minuit elle dispose en outre de cette route et des routes plus au nord.

La br. cav. 1 (—dét. avp. et —dét. Bridel) se retire sur les Ponts Vaulruz-La Joux où elle se rétablit comme réserve de div. Elle aura passé la ligne Bouloz-Vauderens à 2400.

Elle dispose des routes Essertes-Oron-Bouloz et plus au nord. La htr. 16 et la cp. att. mitr. 11, 1 cesseront d'être sous son commandement dès 2000.

Le dét. Bridel restitue à la br. cav. sa cp. cyc. dès la tombée de la nuit. Il rentre avec sa cp. mitr. att. aux ordres de la br. mont. 3 dès qu'il a passé la Broye. Il peut utiliser les routes réservées à la br. cav.

c) Le R. art. 2 prépare des concentrations devant le front d'arrêt à Morsel, Porsel, Haut de Fiaugères. Son feu est à la disposition de la br. mont. 3. Le gr. art. camp. attribué à la br. mont. 3 lui est repris ce soir, dès 2000 h.

Les cp. att. mitr. de br. cav. 1 et du dét. Bridel ont attribués à la br. mont. 3 qui en dispose dès qu'elles ont passé la Broye.

d) La position défensive doit être organisée pour pouvoir entrer en action dès l'aube.

Les ordres pour l'exploration seront donnés ultérieurement.

4. Liaisons selon ordre spécial.

5. La retraite des trains de cuisine et de couvertures est réglée par les cdts subordonnés.

Tr. bagages selon ordre spécial.

6. Mon P. C. reste à Oron la Ville jusqu'à 21 h. Ensuite, il sera établi au Crêt, auprès de celui de la br. mont. 3.

Le cdt. div. légère :

(Signé) Colonel Sunier.

Suit une annexe pour les *liaisons et les transmissions dans la nuit du 8-9. 9.*

Le décrochement de la division légère ranima le combat sur tout le front. Le R. I. 1 s'empara de Servion vers 2000. Essertes était occupé par le groupe de cyclistes 1 avec l'appui de la compagnie attelée de mitrailleuses 3. A gauche cette défense se soudait au bataillon de montagne 88, à droite au R. de dragons 1. Le village est emporté par le R. I. 2. Il est évacué par les derniers éléments de bleu à 2045. Une décision d'arbitrage arrête rouge à l'entrée d'Essertes, jusqu'à 2130, pour permettre le repli sur la Broye. Les éléments de l'aile gauche se retirent, par les Tavernes, sur Palézieux devant les Genevois.

Les cyclistes, toujours à la peine, reçoivent l'ordre suivant, daté de 2015 :

Le gr. cyc. 1 établit un rideau d'avant-postes sur la ligne de la Broye, d'Eschiens à Tatroz. Il explorera en direction de Ferlens, Vuibroye, Essertes, les Tavernes, les Thioleyres. Le

cdt div. légère compte sur l'activité du groupe pour tromper l'ennemi sur les forces tenant la Broye. Sous une forte pression de l'ennemi, le gr. se retire sur Vaulruz où il repassera sous le commandement de la br. cav. 1.

C'est une ligne de plus de 10 km. à tenir avec 4 compagnies. Le commandant du groupe de cyclistes la divise en quatre secteurs de compagnies, chacun ayant sa propre réserve. Pas de réserve de groupe.

La retraite de la division légère s'effectue sous la protection de ce mince rideau, conformément aux ordres, avec tranquillité.

A 0210, le 9. 9. toute la brigade de montagne 3 avait passé la transversale Oron-Palézieux.

A 0300, la brigade de cavalerie 1 avait gagné sa zone de stationnement de La Joux-Vaulruz. (R. drag. 1, déjà le 8, à 2355).

Dans sa critique générale, le dernier jour des manœuvres, à Oron la Ville, le colonel cdt. de corps Sarasin a qualifié cette première phase des opérations de « journée des occasions manquées ». Il a démontré l'importance de la ligne de hauteurs Savigny-les Cullayes, pour les deux partis. Il s'agissait de gagner de vitesse l'ennemi pour atteindre cette ligne avec des forces suffisantes. Des deux côtés on avança trop lentement.

La brigade de cavalerie 1 renforcée disposait d'une réelle puissance de feu. Elle pouvait agir par ses propres moyens. Elle eut un premier succès en occupant les Cornes de Cerf, succès non exploité, dont elle laissa échapper le bénéfice en ne soutenant pas à temps son groupe de cyclistes. Cette cavalerie qui devait atteindre Savigny d'un premier bond, en cherchant à déborder l'ennemi, se laissa intimider par de faibles forces et devancer par rouge sur les hauteurs de Savigny. Elle ne profita pas de la lenteur du mouvement de la 1^{re} division, retardée par les mauvais chemins où elle s'était engagée. Rouge pouvait être coupé en deux. Bleu, malgré toute sa cavalerie, a été assez peu renseigné sur les intentions de son adversaire.

« Il faut à la guerre, a dit Napoléon, profiter de toutes les occasions, car la fortune est femme ; si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain ».

En tout état de cause, pendant cette première journée, la division légère avait rempli la dernière partie de sa mission dans l'hypothèse la moins favorable : « Si votre offensive se heurte à des forces qu'elle ne peut vaincre, vous devrez en tout cas interdire à l'ennemi toute progression à l'E. de la Broye et au S. de Rue ». (Ordre n° 1 du 1^{er} C. A.)

(A suivre.)

